

Laïcité

et Droit des Femmes

La table ronde organisée par la CLEF en janvier 2017 « En quoi la laïcité garantit le Droit des Femmes » était animée par la journaliste, essayiste et conférencière Djemilla Benhabib, assistée de la philosophe Louise Mailloux.*

Le mot laïcité tient son origine du grec ancien «laikos» qui signifie peuple. La laïcité doit permettre le vivre-ensemble qui n'est pas l'addition ou la juxtaposition d'individus. Elle repose sur 3 principes :

- la séparation des institutions civiles et des organisations religieuses.
- la liberté de conscience et la liberté de culte.
- l'égalité de tous devant la loi sans distinction de sexes, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Une histoire pour l'Histoire

Djemilla Benhabib, de père algérien et mère chypriote-grecque, a passé son enfance à Oran. Elle est témoin et victime de la montée de l'intégrisme religieux dans son pays, les femmes en étant les premières victimes. Persécutée pour son insoumission, elle est contrainte de quitter son pays et vit au Québec depuis

1997. Elle défend farouchement la laïcité, seul rempart contre les intégrismes religieux qui infiltrent la sphère publique (mixité, disciplines artistiques, sport, santé) et qui veulent, par le droit, soumettre la femme au respect des dogmes sous l'autorité d'un diktat patriarcal. L'écriture devient son porte-parole universel. Elle est l'auteure, entre autres, de «Ma vie à contre Coran» (prix des écrivains francophones d'Amérique, 2009),

Le Soroptimist International engagé depuis bientôt un siècle, dans la défense des droits humains, et au plus près des droits de la femme, apporte en luttant contre tous les obscurantismes, sous tous les ciels de la planète, sa pierre à l'édifice, convaincu que « persévérer est le secret de tous les triomphes » (Victor Hugo).

et des «Soldats d'Allah à l'assaut de l'Occident » (prix International de la Laïcité 2012).

* Coordination française pour le lobby européen des femmes.



Le droit d'être femme

La laïcité, fondement de la liberté de penser, n'est pas une valeur mais un principe essentiel de la République. Elle doit être défendue sur deux fronts, le pluralisme et la diversité, s'opposant aux totalitarismes d'une société à la pensée unique, aliénante et acculturée. Elle s'adresse à des individus et non à des communautés. Elle protège les premiers, principalement les femmes, de leur propre condition issue de leurs origines, de règles morales ou religieuses qui ne peuvent prévaloir sur le droit des personnes à disposer d'elles-mêmes. L'espace public laïc non conventionnel, car dévolu à l'universel, est le meilleur antidote contre l'enfermement communautariste qui chosifie les femmes, les entretenant dans une immaturité intellectuelle.

Le degré d'émancipation de la femme est la mesure du degré d'émancipation de la société

L'école en ce sens joue un rôle central qui, à quelque niveau que ce soit, de la maternelle à l'université, doit favoriser l'émancipation par la raison et s'affranchir des carcans claniques et religieux. C'est par l'éducation, délestée de toute pesanteur dogmatique, que les filles et les femmes concernées, combattront les lois bilatérales. Ces accords que l'on appelle les « accommodements raisonnables » et qui permettent que des dispositions particulières de certains pays soient imposées aux femmes vivant en France, pays multi-culturaliste, au prétexte que les agressions et sévices faites aux femmes ne sont pas condamnables dans le pays d'origine.

Aucun courant de pensée, aucune doctrine religieuse, politique, philosophique ne peut porter atteinte à l'intégrité intellectuelle et physique des personnes, ni entraver l'émancipation de la femme dans le respect de l'éthique, garante de la dignité humaine et priver les femmes de leur droit d'être... FEMME.

Danièle Mosnier

Représentante UF auprès de la CLEF